



Revue Scientifique

LEADERSHIPISTES

**RENDRE DES SERVICES A LA COMMUNAUTE GRACE
AUX RESULTATS DE LA RECHERCHE**

ISSN : 3080-7468

e-ISSN : 3080-7476

<https://doi.org/10.65291/lau.jdyn7584>

LEADERSHIP ACADEMIA UNIVERSITY

Editions de Leadership Academia University

« EDLAU »

Revue Scientifique de LAU

Publiée par LEADERSHIP ACADEMIA UNIVERSITY

Centre de Recherches Interdisciplinaires

En Leadership et Bonne Gouvernance (CRILBG)

Comité de Rédaction

Rédacteur en Chef : Prof. Laddy LOMBO SEDZO

Rédacteur en Chef Adjoint : Prof. Remy Paul EALE BOSELA EKAKHOL

Secrétariat de Rédaction : Prof. Léonin NKONGO NIUMBA

C.T. AMENGADJI OMBAKU Bonne Année

Editeur Responsable : Leadership Academia University,

4963, Avenue Tombalbaye, Q/ Golf, Kinshasa/Gombe

Tél : (+243) 81 99 14 465 & (+243) 99 79 59 788 Email : infos@launiversity.cd

Comité Scientifique

Prof. Martin Fortuné MUKENDJI MBANDAKULU, Prof. Robert N'KWIM BIBI BIKAN, Prof. Daniel KWATA AJI, Prof Laddy LOMBO SEDZO, Prof. Jean René BOONGI, Prof. Dédé ALIANGO MARACHTO, Prof. Claver PASHI LUMANA, Prof Remy Paul EALE BOSELA EKAKHOL, Prof. Richard MAVUELA, Prof. Néhémie WILONDJA MWILANYA, Prof. Joseph NGWABIKA, Prof. Léonin NKONGO NIUMBA, Prof. David KUTANGILA MAYOYA, Prof Jonathan DYANDA, Prof. Pitshou YADISADILA, Dr. Défi Grâce KAWATA KIESH, Prof. Pascal LUHILU, Prof. MUKONDE, CT. Bonne Année OMBAKU AMENGADJI, CT. Mymy MIDUNGU, CT Michel KIELUKUSU

Abonnements

- Afrique : 40 \$

- Europe : 60 \$

- Amérique : 50 \$

Compte bancaire : FirstBank 2052081561287

Dépôt Légal n° JN 3.02406-57338

Mise en page et Impression : MEDIASPAUL

Kinshasa / République Démocratique du Congo

SOMMAIRE

Editorial 5

LOMBO SEDZO Laddy

- Politique de l'employabilité et de l'intégration des nouveaux collaborateurs dans une entreprise des services (cas de l'Université Chrétienne de Kinshasa (UCKin) et de Leadership Academia University (LAU) 7

Laddy LOMBO SEDZO et Bonne Année AMENGADJI OMBAKU

- Procédé de contrôle de la qualité de mousses en polyuréthanes à travers des grandeurs de dosage des réactifs 23

Richard MAVUELA MANIANSA et Joseph LANZUNGU MUTINI

- L'incidence des conflits armés communautaires sur la prise en charge sanitaire des populations dans les pays à faible revenu. Cas de Mobondo dans la zone de santé de Kikongo, Province du KWILU de 2022 à 2024 35

Dr Armis LOMBO MUNGIMBA (MDH) et Laddy LOMBO SEDZO

- Gouvernance stratégique en période de guerre.

Cas de la République Démocratique du Congo 51

Claver LUMANA PASHI

- Etude sur la pratique de la gestion des eaux de forage par les ménages de l'aire de santé Don Bosco de la Zone de santé de Mont-Ngafula 2 à Kinshasa, RD Congo 61

MAMFWILA KINUNGI Fils, NKONDE NKIAMA Joel, MATA KIMBEMBE HENRY et KIYOMBO MBELA Guillaume

- Evaluation de la qualité microbiologique et psycho-chimique des eaux de forage consommées par les ménages de l'aire de santé de Don Bosco de la zone de sante de Mont-Ngafula 2 à Kinshasa, RD Congo 75

MAMFWILA KINUNGI Fils, NKONDE NKIAMA Joel, MATA KIMBEMBE HENRY et KIYOMBO MBELA Guillaume

- Culture de la paix dans la Shrinking education en République Démocratique du Congo..... 91

MUKENDJI MBANDAKULU Martin Fortuné

- Application des algorithmes de l'intelligence artificielle pour prédire les maladies cardio-vasculaires 117

Richard MAVUELA MANIANSA et Augustin MAKUMA BARUANI

- Persistance des enfants en situation des rues dans les artères de la ville de Kinshasa : déterminants et rôle de l'éducation 127

Léonin NKONGO NIUMBA et Shekina O. KASONGO

- Analyse de la demande de soins médicaux dans la zone de santé Binza-Ozone : l'automédication et ses déterminants 149

Léonin NKONGO NIUMBA et Shekina O. KASONGO

- Coordination bilatérale dans la réglementation de l'exploitation du gaz méthane dans le Lac Kivu : enjeux et perspectives 187

Léonin NKONGO NIUMBA et Nathan K. KABONGO

- Institution de microfinance et réduction de la pauvreté en RDC.

Défis et perspectives 205

Yollande NGEKA AWYNGWOY et Onésime KUKATULA FALSH

- Retentissement de la frustration et l'anxiété des parents et de leurs enfants handicapés de 5 à 18 ans dits sorciers à Kinshasa : Plaidoyer en faveur des enfants handicapés sans voix 219

Degaule NGIONGIO MALADI et Chantal BABEKE TUSIAMA

- L'approche de l'éducation inclusive et la psychopathologie des apprentissages « pour promouvoir le système éducatif pour tous en RD CONGO 239

Degaule NGIONGIO MALADI ; Madeleine NDOMBA MATUKA ; Abraham MANDALA MUNDANDA MBOMA LWANYO

- Paradoxe de cohabitation des vivants et des morts : approche compréhensive d'enterrement à domicile des morts chez le Ngbandi du Nord-Ubangi 259

José IMBUSA BOTONGI et Naomie NGBOWALI DADENGI

L'approche de l'Education Inclusive et la Psychopathologie des apprentissages « *Pour promouvoir le système éducatif pour tous en République Démocratique du Congo* »

Par

**Degaule NGIONGIO MALADI¹ ; NDOMBA MATUKA Madeleine²; Abraham MANDALA MUNDANDA³
et Bienvenu MBOMA LWANYO¹²³.**

Résumé

Les approches et la méthodologie mises en œuvre dans le système scolaire congolais, sont fondées sur le concept «l'apprenant s'adapte au système». Ceci, à notre avis, est incompatible avec les notions de scolarité obligatoire pour tous et la volonté d'inclusion de tous. Nonobstant, l'éducation inclusive nécessite d'adapter les programmes et les méthodes aux besoins des apprenants, en tenant aussi compte de ceux qui sont en situation de handicap. Au travers de cet article, nous voulons informer l'opinion et insister, qu'au stade actuelle, il est bien possible de faire étudier les enfants en situation de handicap et les valides au même moment, par les mêmes enseignants, dans une même classe, d'une manière différente, sachant bien sûr qu'ils sont tous égaux, mais, en même temps tous différents.

Mots-clés :- Prôner - Approche-Education -inclusive -PsychopathologieApprentissage

Abstract :

The approaches and methodology implemented in the Congolese school system are based on the concept «the learner adapts to the system.» In our opinion, this is incompatible with the notions of compulsory education for all and the desire for inclusion of everyone. Nevertheless, inclusive education requires adapting curricula and methods to the needs of learners, while also considering those who are in situations of disability. Through this article, we want to inform public opinion and emphasize that, at this stage, it is indeed possible to educate children with disabilities and their able-bodied peers at the same time, by the same teachers, in the same classroom, in a different manner, knowing of course that they are all equal, but at the same time all different.

Keywords : Advocate-Approach-Inclusive education-PsychopathologyLearning

Introduction

C'est une démarche très novatrice en République Démocratique du Congo qui nécessite une formation et un accompagnement pédagogique des enseignants, mais aussi une action de plaidoirie auprès des autorités publiques afin que tous les enfants qui qu'ils soient, aient droit à un enseignement adapté et de qualité. Du fait de la carence de l'État (il n'y a pas d'Etat en RD Congo ?), le système éducatif en République Démocratique du Congo est essentiellement en grande partie, financé par les parents. Les écoles, surtout publiques, manquent de tout.

Les enfants en situation de handicap quant à eux, trouvent difficilement leur place et leur condition d'apprentissage sont précaires (pas de bancs adaptés, pas de rampes d'accès, pas de suivi particulier, etc.). Dans l'immense majorité des établissements, les sanitaires sont dans un état déplorable. Ils sont

¹ Degaule NGIONGIO MALADI est chef de travaux à l'ISP-Matadi et Doctorant à l'UPN.

² NDOMBA MATUKA Madeleine est Assistante de 1^{er} mandat à l'ISP Masimanimba.

³ Abraham MANDALA MUNDANDA est Assistant à l'ISP Mukedi. 123 Bienvenu MBOMA LWANYO est Assistant à l'ISP Mukedi.

vecteurs de maladies infectieuses et ne sont jamais accessibles pour les enfants avec handicap moteur par exemple.

Et pourtant, l'étude systématique d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage remonte à plus d'un siècle. Elle est partie de l'observation générale que les enfants comme les adultes, n'apprennent pas tous au même rythme et de la même manière ; plus précisément, de la constatation faite alors fréquemment dans plusieurs pays à savoir, que certains enfants avaient des difficultés « inattendues » à apprendre à lire, à écrire et/ou à calculer. (Hervé BENOMY, Christelle BENOMY-VIODE et Jean Dumas 2012 : 110).

Inattendues parce qu'elles ne pouvaient pas être expliquées par une scolarité insatisfaisante par des problèmes intellectuels ou sensoriels ou par des difficultés familiales ou sociales...non achevé..... La nature surprenante des difficultés d'apprentissage de certains enfants, suscite encore aujourd'hui, un intérêt médical et éducatif puis, dans certains pays plus que d'autres, un intérêt social et politique.

Comme il le fait encore aujourd'hui, cet intérêt vise évidemment à comprendre ces difficultés et, dans la mesure du possible, à y remédier pour permettre aux enfants, aux adolescents, à l'Etat et aux parents concernés, d'obtenir des acquis scolaires, correspondant à leurs capacités intellectuelles.

A propos des enfants ayant des difficultés considérables à s'exprimer oralement ou par écrit et ce, de manière isolée, Gall- cité par TORGESEN (1991) avança l'hypothèse qu'elles étaient la conséquence des lésions cérébrales localisées qui ne touchaient que certaines compétences relativement bien définies. Cette hypothèse s'inscrit dans une représentation du cerveau qui postule que diverses compétences sont plus ou moins localisées dans des régions cérébrales distinctes, et donc qu'une atteinte à l'une ou l'autre de ces régions peut expliquer les perturbations spécifiques observées dans les troubles des apprentissages.

Tenants et aboutissants de cette approche

Kirk (1963) aux Etats-Unis, a introduit le concept de troubles des apprentissages (Learning disabilities « LD ». Ses travaux, comme ceux d'autres éducateurs, conduisirent les milieux éducatifs puis politiques à reconnaître la spécificité des troubles des apprentissages ainsi que les besoins particuliers des enfants et des adolescents qui en sont atteints. Ils facilitèrent aussi l'établissement de services spécialisés sous la pression sociale et politique de groupes des parents et d'enseignants. Les travaux d'ORTON (1937) ont eu une influence particulièrement importante :

1. Au niveau scientifique parce qu'ils mettaient l'accent sur les processus de latéralisation cérébrale,
2. Au niveau pratique parce qu'ils prédisaient que les difficultés de lecture étaient étroitement liées à la tendance souvent observée chez les enfants apprenant à lire à transposer ou inverser certaines lettres, certains chiffres et certains mots (comme **b** et **d** ; **p** et **q** ; **2** et **5** ou « **mon** » et « **nom** »).

Cette prédiction qui présuppose que des déficits d'ordre visuel (perception, mémoire visuelle) sont à l'origine des difficultés observées, eut une influence considérable dans les milieux cliniques et éducatifs. Elle fut aussi très largement répandue dans le grand public, où la notion de « dyslexie » devint pour ainsi dire, synonyme de difficultés d'apprentissage et, plus particulièrement, de ce phénomène de transposition.

De nombreuses études montrent clairement que la transposition des lettres et des mots est un phénomène développemental fréquent parmi les enfants apprenant à lire, phénomène qui, lorsqu'il

se manifeste chez un enfant atteint du trouble spécifique de la lecture, est une conséquence plutôt que la cause de ce trouble.

Les travaux d'ORTON ne peuvent, cependant, pas être ignorés car, ils ont non seulement conduit à de nombreuses recherches, mais sensibilisé plusieurs générations des cliniciens, des éducateurs et des parents à reconnaître les difficultés spécifiques de certains enfants face à l'apprentissage de la lecture.

Quant au trouble spécifique de l'expression écrite moins bien connu, ses recherches dans ce domaine, se sont très longtemps penchées sur la relation entre les troubles de la communication (l'aphasie avant tout) et les difficultés de lecture et d'écriture. La plupart des chercheurs considèrent que les troubles de l'expression écrite provenaient des difficultés langagières ou motrices et s'appliquaient à comprendre ces difficultés plutôt que les problèmes d'écriture (SHALLICE, 1988).

Ce n'est que depuis peu que ces troubles font l'objet des recherches systématiques, ce qui est important car, les données disponibles montrent clairement que si l'expression écrite est étroitement liée à l'expression orale, elle n'est pas simplement la manifestation des compétences langagières de l'enfant lorsqu'il apprend à écrire (ZESIGER, 1996).

Enfin, les premières descriptions des difficultés que certains enfants rencontrent dans l'apprentissage du Calcul ; de ce qu'on a appelé longtemps et appelle encore souvent la « *Dyscalculie* », datent de plusieurs décennies (GUTTMANN, 1936).

Cependant, ce trouble spécifique du calcul ne fait l'objet des recherches concentrées que depuis peu et est le moins bien connu des troubles des apprentissages. Cette situation reflète probablement, en partie, le fait que la plupart des sociétés mettent davantage l'accent sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture que sur celui du calcul, l'analphabétisme étant habituellement considéré comme un problème social beaucoup plus sérieux que le manque de compétences dans le domaine de l'arithmétique (LEISCHNER, 1994).

Motivations justifiant la compréhension des troubles des apprentissages

Les troubles des apprentissages sont des troubles hétérogènes du développement dans lesquels l'acquisition de la lecture, de l'écriture et/ou du calcul est perturbée dès les premières étapes de la scolarité (APA, 2000). A l'inverse du retard mental, des troubles envahissants du développement et de la schizophrénie infantile, c'est la spécialité des fonctionnements atteints qui caractérise ces troubles : l'enfant ou l'adolescent a des difficultés considérables à lire, à écrire et/ou à calculer compte tenu de son âge et de l'enseignement qu'il reçoit sans que ces difficultés soient expliquées par des raisons intellectuelles ou sociales.

Ces troubles se manifestent très différemment d'une personne à l'autre, mais leur dénominateur commun est toujours le même : les enfants qui en sont atteints font des progrès insatisfaisants à l'école et sont ainsi plus au moins rapidement confrontés à un ensemble de problèmes affectifs et sociaux, venant se greffer à leurs difficultés d'apprentissage et souvent les aggraver (Snowling et Maughan, 2006).

Les enfants et les adolescents manifestant des difficultés d'apprentissage, ont alors souvent plus d'un de ces troubles auxquels s'ajoutent parfois des difficultés de communication. Lorsqu'elles sont évidentes, ces dernières précèdent habituellement les problèmes d'apprentissage. Le trouble de la lecture est le plus commun. Seul ou en association avec d'autres difficultés d'apprentissage, il représente environ 80% des troubles dans ce domaine (Lyon, Fletcher et Barnes, 2003).

Quant à la République Démocratique du Congo

Les enfants en situation de handicap en République Démocratique du Congo sont en butte à la discrimination, au manque de formation et de confiance en soi. Ils ont peu d'opportunités d'intégration dans la société et sont même souvent considérés comme une malédiction. Nombre d'entre eux en sont réduits à la mendicité, alors que le travail est la seule façon d'échapper à une vie entière d'exclusion.

Si les enfants handicapés ne sont pas intégrés dès l'enfance, les membres de leur famille et communauté risquent de continuer à ignorer leur existence, leur valeur et leurs droits.

La discrimination et la négligence auxquelles les enfants et les jeunes en situation de handicap doivent faire face, sont aggravées par les contextes économiquement pauvres dans lesquels ces derniers évoluent, où la pauvreté associée au handicap, crée un cercle vicieux interminable. Il est donc indispensable de promouvoir et de mettre en œuvre l'inclusion dans l'éducation, en vue du développement social, culturel et économique des individus, familles, communautés et pays.

Notons que le lien entre handicap et éducation est évident. Les enfants bénéficiant d'une éducation de base ou ayant suivi des études supérieures, sont davantage susceptibles de devenir autonomes et d'atteindre une certaine indépendance financière, et sont donc plus à même de soutenir leur famille.

La lutte contre leur discrimination et contre leur exclusion, et en particulier des filles en situation de handicap, doublement sanctionnées, est l'élément central de cet article. Une analyse approfondie de la situation des personnes handicapées à Kinshasa et de leurs besoins, a été réalisée en 1997 par Handicap International avec la collaboration d'associations et organisations nationales. Elle a mis en exergue les constats suivants :

- Dans un des pays les plus pauvres du monde, les personnes handicapées physiques et les enfants handicapés sont davantage touchés par la pauvreté.
- Elles manquent de formation : l'accès des personnes handicapées à l'enseignement est très réduit pour les personnes handicapées physiques et pratiquement inexistant pour les autres types de handicapés. Plusieurs obstacles se posent : leur manque de mobilité, le désintérêt des parents, le manque de moyens financiers, le manque d'infrastructures et d'un enseignement adapté.
- La problématique des personnes handicapées n'est pas abordée dans les actions du gouvernement et des pouvoirs publics. Aucun cadre juridique spécifique pour les personnes handicapées n'existe. L'action sociale pour favoriser une politique d'intégration et de reconnaissance n'en est qu'à la phase de discours. Le système de sécurité sociale est inexistant.
- Leur image est négative au sein de la société : au regard des croyances traditionnelles, avoir un enfant handicapé, est encore souvent considéré comme une punition ou un résultat d'acte de sorcellerie jeté sur la mère ou la famille.
- Les handicapés représentent une charge puisqu'ils ne rapportent pas ou peu d'argent et empêchent parfois un membre de la famille de travailler. Ils sont marginalisés par la communauté à tous les niveaux.
- Les structures d'accueil des personnes handicapées, en général, et celles actives dans l'enseignement en particulier, font face à divers obstacles. Elles sont en général en mauvais état de fonctionnement...

En effet, l'absence totale d'appui du gouvernement, un manque important de formations de leur personnel et le peu de participation communautaire en sont les causes. Ceci s'ajoute à la vétusté des locaux, à l'absence de matériel et d'équipement, par ailleurs souvent obsolète, et au mécontentement des personnels face à leurs conditions de travail et de vie. L'ensemble constitue autant de besoins importants auxquels le présent article essaie d'apporter une réponse.

Fondement de l'Action Didactique

L'Education et l'Instruction sont des droits pour l'enfant et mettre l'enfant à l'Ecole « celui en situation de handicap y compris », est un devoir pour les parents, selon l'Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme. Cela se justifie à quatre points de vue :

1. **Du point de vue psychologique ou individuel** : tout enfant pour se développer, se réaliser, s'épanouir, a besoin de l'assistance de l'adulte, c'est cette assistance qu'on appelle donc, « Education et/ou l'Instruction ». **L'Education est une Aide, et l'Instruction un Armement.**
2. **Du point de vue sociologique ou collectif** : l'Education un moyen Privilégié de Pérenniser la Société. Il n'y a pas de Société sans culture ni système éducatif, plus ou moins explicite et organisé. L'Education est donc un moyen de Sociabilisations, de canalisation et d'Identification.
3. **Du point de vue économique** : instruire un enfant, c'est augmenter son pouvoir créateur, novateur et innovateur et producteur ou, c'est développer ses capacités pour une contribution au développement d'une société. Le Développement, c'est la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rend l'individu capable d'accroître cumulativement et durablement son produit intérieur brut et ses capacités de créer de nouvelles relations.
4. **Du point de vue culturel** : il y a une relation entre Education et Société. La société a créé l'institution éducative, pour former la progéniture, pour transmettre la culture ; le produit de l'éducation. A cause de l'insatisfaction de la vieille société et de la vieille école, cherche à révolutionner ces institutions.

De la même façon, la nouvelle Société, insatisfaite de la vieille Ecole, cherche à la réformer. Chacune est à la fois produit et facteur de l'autre. C'est une relation en spirale ; c'est cette insatisfaction permanente et réciproque qui constitue le dynamisme de Développement des sociétés. Les Théories explicatives de l'acte d'apprentissage sont très nombreuses et ont beaucoup évoluées pour expliquer, comment l'homme apprend, comment il acquiert de nouvelles connaissances, comment il renforce et modifie les anciennes.

METHODOLOGIE : Pas de méthode ???

Participants

Seule la ville de Kinshasa, Capitale de la République Démocratique du Congo, a été ciblée pour la présente enquête. Sur près de **24** Communes que compte cette ville, nous avons tiré un échantillon de **163** sujets parmi lesquels, les parents des enfants en situation de handicap, les superviseurs locaux de chaque Commune, les personnes adultes en situation de handicap de plus de **18** ans, opérant dans cette ville. Il s'est avéré important d'identifier les participants selon leur âge, leur sexe, leur état-civil, leur niveau d'instruction...

Nous nous sommes mis à nous déplacer de chez nous pour Kinshasa afin de :

- a. Procéder à une **observation libre** : qui nous a permis d'observer les différentes personnes et Associations des personnes en situations de handicap, les différents Comités de Réadaptation à Base (Assise) Communautaires dans leurs milieux de vie et de travail ; les villages Bondeko et les parents des enfants en situation de handicap de moins de **14** ans, aux heures libres, afin de connaître leurs attitudes et agissements pendant qu'ils étaient ensemble à ce sujet.
- b. Passer des **entretiens** avec ces derniers, lors de différentes sensibilisations Communautaires organisées par Handicap International/Belgique, (une Organisation Non Gouvernementale de la Belgique en République Démocratique du Congo). Ces entretiens nous ont aidés à obtenir certaines précisions que nous avons besoins au sujet de notre présent article.

Nous avons remarqué faits, agissements et comportements étayés dans la suite. Naturellement, toute étude qui se veut complète, doit comporter à la fois, des éléments qualitatifs et quantitatifs mais, il

importe de mettre l'accent dans le cas qui nous concerne sur des aspects quantitatifs. Ainsi, nous avons eu recours aux pourcentages, pour présenter nos résultats.

Nous avons pointé tous les résultats figurant dans chaque protocole. Ces résultats ont été exprimés en fréquences, les quelles ont été ensuite transformées en pourcentage. Toutes les réponses ont été présentées dans des tableaux ci-dessous.

Tableau n° 1. Répartition des participants selon leur âge

Age	F	%
17-22	13	8
23-28	26	16
29-34	37	22,7
35-40	38	23,3
41-+	49	30
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

Ce premier tableau relatif à l'âge des interrogés révèle que la majorité de notre échantillon est constituée pour la plupart des sujets qui ont entre 41 ans et plus, soit 30%, suivi de la catégorie de 35 à 40 ans avec 23,3% ; puis celle de 29 à 34 avec 22,7% ; ensuite celle de 23 à 28 ans avec 16%, enfin celle constituée de 17 à 22 ans qui a une fraction minoritaire avec un score de 8%.

A notre humble avis, la fraction majoritaire est celle qui est née à l'époque où la poliomyélite battait son plein dans le pays, avant que ne vienne le vaccin anti poliomyélite « VAPO » qui a contribué à réduire le nombre des personnes souffrant de handicap moteur.

Dans le tableau n° 2, nous présentons la classification de handicap des sujets enquêtés

Tableau n° 2. Répartition des sujets selon la classification de leur Handicap

Classification du handicap	f	%
Auditif	23	22,8
Mental	9	9
Visuel	17	16,8
Physique	39	38,6
Polyhandicap	13	12,8
Total	101	100

Source : Nos propres enquêtes menées

Le Tableau 2 nous renseigne que les personnes souffrant de handicap physique se sont manifestées plus avec un score élevé de 38,6%, suivi de ceux du handicap auditif avec un score de 22,8% ; puis ceux qui ont le handicap visuel se sont manifesté avec un score de 16,8%, ensuite nous avons 9% de ceux qui souffrent de handicap mental et enfin, 12,8 ont un problème de polyhandicap (ceux qui présentent plus d'un handicap à la fois).

Tableau n° 3. Répartition des sujets selon leur état-Civil

L'Etat matrimonial de sujet a révélé que 106 sujets, soit 65% sont des célibataires contre une fraction minoritaire de mariés qui se sont manifesté avec 35%. Qu'il plaise de signaler que la plupart de ceux qui se sont déclarés des mariés, l'est en union libre.

Tableau n° 4. Répartition des sujets selon leur niveau d'instruction

Niveau d'études	f	%
Primaire	89	54,6
Spécialisée	61	37,4
Universitaire	13	8
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

Le Tableau 4 nous renseigne que 89 sujets, soit 54,6% se sont révélés majoritaires avec 54,6%, suivis de 61 sujets qui ont leurs études dans des écoles spécialisées avec un score de 37,4% et qu'enfin, 13 personnes en situation de handicap sont ceux qui ont fait des études supérieures et universitaires avec un score faible de 8%.

Tableau n° 5. Les parents des enfants en situation de Handicap

La Responsabilité	f	%
Parents des enfants en Situation de Handicap	63	38,6
Ceux qui sont pris en charge (par une ONG ou un tiers)	29	17,8
Ceux qui se prennent en charge	71	43,6
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

En observant ce tableau, nous voyons que la majorité soit 71 de nos sujets sont, ceux en situation de handicap qui se prennent eux-mêmes en charge, suivis de 63 sujets qui sont des parents des enfants en situation de handicap et qui acceptent leur responsabilité de scolariser aussi leurs enfants avec handicap. Il s'avère que certains organismes se sont aussi engagés à scolariser au moins 29 enfants en situation de handicap soit 17,8% parmi nos enquêtés.

Tableau n° 6. Les enseignants des écoles ordinaires et spécialisées

Les Enseignants des Ecoles	f	%
Ordinaires	25	50
Spécialisées	25	50
Total	50	100

Source : Nos propres enquêtes menées

Nous avons souhaité faire une étude comparative, en prenant 50 enseignants ; soit 25 des écoles ordinaires et spécialisées pour voir leurs appréhensions quant à la possibilité de l'éducation inclusive ; voir s'ils sont prêts ou capables à faire étudier ces deux catégories d'élèves ensemble et au même moment.

Résultats

Question n° 1. Avez-vous un enfant en situation de handicap à l'âge scolaire ?

Opinions	F	%
Oui	101	62
Non	62	38
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

Nous voyons à travers ce tableau que parmi nos enquêtés 101 sujets soit 62% ont chez eux un enfant en situations de handicap et que 62 soit 38% n'en ont pas. Plusieurs personnes relèguent cette réalité au second plan et ou semble l'ignorer pour ne pas en accorder une attention particulière et pourtant, réel dans leurs milieux de vie.

Question n° 2. Qui supporte sa scolarité ?

Opinions	f	%
Nous-mêmes ses parents	62	38
Un Organisme international	101	62
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

Les 62% qui scolarisent leurs enfants en situation de handicap, ont révélés que c'est sont les organismes qui prennent en charge la scolarité de leurs enfants ; par contre pour les 38%, c'est eux-mêmes qui supportent la scolarité de ces derniers. C'est qui veut dire qu'il y a quelques parents ont déjà pris conscience de considérer leurs enfants comme tout autre alors que pour d'autres ces enfants en situation de handicap bien qu'à l'âge scolaire, sont les enfants des autres qui doivent prendre soins d'eux.

Question n° 3. Pourquoi ?

Les raisons évoquées	F	%
Il doit s'épanouir et devenir autonome en prenant en charge ses besoins élémentaires	57	35
Parce qu'il est un enfant comme les autres que Dieu nous a donné, il a aussi droit à l'éducation	33	20,2
Nous n'avons pas de choix que de nous assumer en tant que parents, en prenant aussi soins de son éducation, quoi qu'il en soit, quoi qu'il en coûte.	28	17,1
Au lieu qu'il reste à la maison, l'ONG nous est venu en aide. Nous n'avons pas des moyens financiers pour lui scolariser au même moment que ses frères valides.	21	12,9
Il fallait d'abord aider ceux qui nous aideront un jour, « avec lui y compris » car, lui ne saura pas nous prendre en charge au moment de notre faiblesse.	13	8
Pour ne pas le faire souffrir pour rien ; sa scolarité n'aboutira à rien.	11	6,8

Total	163	100
--------------	------------	------------

Source : Nos propres enquêtes menées

Pour se justifier, plusieurs raisons ont été évoquées que pour 35% des parents, leurs enfants doivent s'épanouir et devenir autonomes en prenant eux-mêmes en charge surtout en ce qui concerne leurs besoins élémentaires ; quant à 20,2%, leur enfant en situation de handicap est un enfant comme tout autres qui reçoit de Dieu et qu'il a aussi droit à l'éducation. Puis, 17,1% pensent qu'ils n'ont pas de choix que de s'assumer en tant que parents, en prenant aussi soins de l'éducation de leurs enfants quoi qu'il en soit, quoi qu'il en coûte.

Ensuite, nous avons enregistré 12,9% des parents qui ne voulaient pas que leurs enfants en situation de handicap puissent rester inutilement à la maison, alors qu'ils sont secourut par certaines organisations qui les facilitent car déjà, ils ont des difficultés de scolariser leurs enfants valides.

S'il faut prendre en compte cette déclaration de ces parents, la priorité d'aller à l'école est d'abord réservée pour les enfants valides et ceux en situation de handicap n'est reléguée qu'au second plan.

Question n°4. Pensez-vous que vos enfants en situation de handicap peuvent étudier dans une même classe ou dans une même école et au même moment avec les autres enfants dit « normaux » ?

Opinions	F	%
Oui	63	38,6
Non	71	43,6
Sans opinions	29	17,8
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

A cette question, majorité c'est-à-dire 71 sujets soit 43,6% pensent que les enfants en situation de handicap ne peuvent pas étudier dans une même classe ou même dans une même école et au même moment avec les autres enfants dit « normaux » ; contre 63 sujets soit 38,6% ont répondu affirmativement. Cependant, 29 sujets soit 17,8% ne nous ont pas malheureusement livré leurs opinions.

Question n°5. Dites pourquoi oui ou non !

Opinions	f	%
Tout dépend du degré du handicap de l'enfant, et de la connaissance que l'enseignant/Formateur ou que l'école ont sur les réalités de handicap.	51	31,3
Il y a risque d'inadaptation et d'incompatibilité mutuelle pour affaiblir ses condisciples et les mettre souvent en retard.	43	26,3
Ses condisciples risquent de se moquer de lui et le traiter d'un bon à rien, alors que je ne le conçois pas ainsi pour lui.	37	22,7
L'Enseignant risque de ne pas bien s'occuper de lui, le traitant comme une force pesanteur.	32	19,7
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

Pour se justifier, 31,3% pensent que tout dépend du degré du handicap de l'enfant, et de la connaissance que l'enseignant/Formateur ou que l'école ont sur les réalités de handicap. S'ils en connaissent quelque chose il n'y a pas de problème ; si non, c'est là où les choses sembleront être

compliquées. Nous avons 26,3% des sujets qui pensent qu'il y aura risque d'inadaptation et d'incompatibilité mutuelle. Les enfants en situation de handicap affaibliraient leurs condisciples et les mettre souvent en retard.

Les sujets qui ont pensé qu'il y a risque que ses condisciples se moquent de ces derniers et leurs traitent de bon à rien, alors qu'ils ne le conçoivent pas ainsi pour leurs enfants se sont manifesté à 22,7% ; contre 19,7% qui pensent que l'enseignant risque de ne pas bien s'occuper des enfants en situation de handicap et de les laisser pour compte, le traitant encore comme une force pesanteur.

Question n°6. Etes-vous capable d'enseigner les enfants en situation de handicap avec ceux dit « normaux » dans une même classe et au même moment ?

Opinions	F	%
Oui	43	37,4
Non	99	49,7
Sans opinions	21	12,9
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

A cette neuvième question 99 sujets soit 49,7% ont répondu ne pas être capable d'enseigner les enfants en situation de handicap avec ceux dit « normaux » dans une même classe et au même moment. Nous avons aussi enregistré 43 sujets soit 37,4 qui s'étaient dit capables, contre une faible portion de minorité c'est-à-dire 21 sujet soit 12,9% qui se sont abstenu sans nous livrer leur opinions.

Question n°7. Dites pourquoi oui ou non !

Opinions	f	%
J'ai été formé pour ça donc pour moi, il n'y a aucun problème car, je le fait déjà.	57	35
Tout dépend du degré du handicap de l'enfant.	39	24
Comment peux-je enseigner un sourd muet ou un aveugle et celui qui a un coefficient intellectuel bas, par exemple avec les enfants qui sont normaux ?	27	16,5
S'occuper de ces deux catégories au même moment n'est pas chose facile. C'est me donner beaucoup du travail.	23	14,1
Sans opinions	17	10,4
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

Il y a eu plusieurs raisons qui ont justifiées les opinions des enseignants. La majorité d'entre eux, c'est-à-dire 57 sujets, soit 35% avait déjà été formé pour ça et il n'y a donc aucun problème car, c'est ce qu'ils font d'ailleurs. Pour 39 sujets, soit 24%, tout dépend du degré du handicap de l'enfant. Vient la catégorie de ceux qui s'étonnent en posant la question de savoir comment pouvaient-ils enseigner un sourd muet ou un aveugle et celui qui a un coefficient intellectuel bas, puis les enfants qui sont normaux au même moment.

Ceux-là représentent 16,5%, puis, nous avons les enseignants qui pensent que s'occuper de ces deux catégories d'enfants au même moment n'est pas chose facile. C'est leurs donner beaucoup du travail ; ensuite nous avons aussi enregistré 17 sujets soit 10,4% qui ne nous ont pas livré leur opinions.

Question n°8. Pensez-vous que l'intégration d'un enfant dit normal ou en situation de handicap soit facile ? Sera-t-il (elle) facilement accepté(e) de son enseignant ou des amis de sa classe sans en être complexé ou perplexe ?

Opinions	f	%
Tout dépend de comment il sera introduit à l'école d'abord, puis dans la classe.	63	38,7
Non	49	30
Qui vivra verra	37	22,7
Sans opinions	14	8,6
Total	163	100

Source : Nos propres enquêtes menées

A cette question, 63 sujets, soit 38,7% disent que tout dépendait de comment il sera introduit à l'école d'abord, puis dans la classe ; ensuite 49 sujets soit, 30% ont catégoriquement dit Non. 37 sujets soit 22,7%, ont répondu vaguement, « qui vivra verra » ; enfin, 14 sujets soit 8,6% ne nous ont pas livré leurs opinions.

Discussion

Aujourd'hui en R.D. Congo, la réalité de scolariser les enfants en situation de handicap avec les valides, reste problématique ; non seulement à cause de l'hétérogénéité de leurs manifestations et du manque de précision des critères utilisés pour les définir, mais aussi parce que son diagnostic reflète habituellement bien davantage que des difficultés spécifiques des enfants et des adolescents.

Dans l'état actuel des connaissances, quel que soit le domaine ciblé (lecture, écriture et calcul), un diagnostic d'un trouble des apprentissages manque des précisions et reflète rarement les difficultés spécifiques de l'enfant concerné. L'hétérogénéité manifestée par les enfants qui présentent des troubles des apprentissages (souvent au sein du même trouble), indique cependant clairement qu'il est peu probable que le système de classification utilisée aujourd'hui est adéquat.

Cela ne devrait pas surprendre étant donné que les acquisitions scolaires ne procèdent pas, pour l'enfant qui apprend, en trois domaines distincts aussi que la sévérité des troubles des apprentissages et la manière dont ils se manifestent dépendent cependant de l'âge de l'enfant, de son niveau de développement et de son fonctionnement adaptatif, ainsi que du contexte éducatif dans lequel ses difficultés sont observées.

Plus que d'autres troubles psychopathologiques, les difficultés d'apprentissage peuvent refléter un contexte familial ou pédagogique inadéquat, davantage qu'un trouble particulier de l'enfant.

Cette situation est compliquée par le fait que certaines méthodes d'enseignement de la lecture, de l'écriture ou du calcul peuvent convenir davantage à certains enfants qu'à d'autres. Les différences qui séparent les troubles des apprentissages des variations normales de la réussite scolaire sont des différences quantitatives, qui rendent la distinction entre fonctionnement normal et dysfonctionnement difficile à établir, voire même arbitraire.

En effet, bien que cela soit vrai dans d'autres domaines (le retard mental, l'hyperkinésie ou le déficit de l'attention/hyperactivité ou ADHD), le diagnostic des troubles des apprentissages dépend plus que d'autres de décisions légales ou administratives rendant certains enfants éligibles à recevoir des services éducatifs spécialisés. Il s'ensuit que, très souvent, ce diagnostic dépend étroitement, non seulement des performances de l'enfant, mais de critères administratifs établis dans la plupart des cas

sans tenir compte des données scientifiques disponibles, dans les domaines de la psychopédagogie de l'enfant.

Par ailleurs, il faut aussi penser sur les principes de la pédagogie de l'intégration en termes de **résultat attendu**, comme approche qui s'appuie sur un profil de sortie. Xavier ROEGERS (2013 : 25-29) pense que la pédagogie de l'intégration doit se reposer surtout sur le principe simple selon lequel, au terme de ses études, chaque élève puisse être capable de faire face à une situation complexe. Le terme « complexe » fait référence à une situation qui nécessite d'articuler plusieurs éléments. Il ne faut pas ici confondre quelque chose qui est complexe avec quelque chose qui est compliqué ; qu'il s'agisse alors de :

- ✓ Résoudre certaines situations-problèmes complexes (dans les disciplines scientifiques...) ;
- ✓ Produire une réflexion critique contextualisée (en sciences humaines...) ;
- ✓ Réaliser des tâches complexes (dans les langues, les disciplines artistiques et sportives, et dans l'apprentissage d'un métier...).

En termes de processus, on doit penser à une **approche situationnelle** qui met les situations au cœur des apprentissages : cette approche ne doit pas être uniquement en guise d'apprentissages de savoirs et de savoir-faire (Meirieu & Deverlay, 1992 ; Ferry, 2003 ; Masciotra, 2004), mais aussi en amont et en aval de des apprentissages. Elle propose deux grandes catégories de situations :

1. Des situations dont la fonction est d'installer des ressources et
2. Des situations d'intégration, dont la fonction est d'amener l'apprenant à mobiliser ses ressources pour résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou produire une réflexion critique contextualisée.

Enfin, les troubles des apprentissages ne peuvent pas être séparés d'un contexte social qui, dans les pays industrialisés tous au moins, font de la réussite scolaire l'un des buts principaux ; il serait évidemment naïf de penser que l'accent que les parents, enseignants et société mettent sur cette réussite permet à lui seul d'expliquer les difficultés d'apprentissage.

La pédagogie de l'intégration a largement fait la preuve qu'il est possible de combiner une approche éducative avec le respect de l'homme et de l'environnement. Sur le plan technique, les solutions existent donc bel et bien. Aujourd'hui, la balle est davantage dans le camp du politique. Et le politique, ce n'est pas seulement les politiques, mais aussi nous tous.

Conclusion

Nous sommes d'accord avec DURNING (1995), qui pense que « la Réussite scolaire de l'enfant est fréquemment considérée comme la mesure de l'efficacité du processus éducatif familial ». L'Ecole étant le levier le plus important, pour faire progresser ou développer un Pays, le système éducatif (Scolaire) doit faire un effort d'être à l'écoute des besoins de la société en cette matière.

Le constat de la situation difficile des enfants en situation de handicap met en exergue les défaillances du système éducatif Congolais dans son état actuel où la crise est en train de battre son plein presque partout. Qu'à cela ne tienne, la Réforme scolaire ne doit pas seulement concerner certains acteurs éducatifs et les élèves « valides », mais doit aussi penser aux enfants en situation de handicap.

La vision doit être celle de définir les apprentissages comme des essentiels dans la formation de tous les enfants, en termes de compétences pour tous et cela à tous les niveaux des apprentissages, sachant que beaucoup de choses sont possibles, quoique l'on pense. A nous de faire infléchir la trajectoire tracée par cette forme de mondialisation qui n'en finit pas de dérapier.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DURNING, P (1995), *Education Familiale, Acteur, Processus et enjeux*, PUF : Revue des Sciences de l'Education.
- Gall- cité par TORGESEN J.K, (1991), *Troubles d'Apprentissage : enjeux historiques et Conceptuel*, PsycINFO Database (c), APA, PSYNET.
- GUTTMANN, E., et Maclay, WS L, 1936, *Mescaline et dépersonnalisation*, (Journ. Neur. And Psychopath., vol. xvi, 193, janvier 1936, Publié en ligne par Cambridge University Press : 19 février 2018.
- Hervé BENOMY, Christelle BENOMY-VIODE et Jean Dumas (2012), *Psychopathologie de la Communication, des Apprentissages et de l'Hyperactivité : chez l'enfant et l'Adolescent*, De Boeck.
- Kirk R, (1963), *La Mésentente Apprivoisée – V. Le défi américain* – OpenEdition Books
- Meirieu, Ph.& Deverlay, M (1992). *Emile, reviens vite... Ils sont devenus fous*, Paris : ESF.
- Ferry, G (2003). *Le trajet de la formation : les enseignants entre la théorie et la pratique*, Paris : L'Harmattan.
- Masciotra, D (2009). *Développer un agir compétant. Vers un curriculum pour la vie*, Bruxelles : De Boeck.
- ORTON, S, (1937), *Bibliothèque des Sciences de la Santé de l'Université de Columbia*, Archivé de l'Original, Récupéré le 15/06/2007.
- SHALLICE Tim, (1988), *From Neuropsychology to Mental structure* : Amazon, [http ://doi.org/10.1017/CB09780511526817](http://doi.org/10.1017/CB09780511526817)
- ZESIGER, P, 1996, *l'Apprentissage, l'Acquisition et ses troubles de l'Ecriture chez l'enfant* , In S. Carbonnel, P. Gillet ; M.-D. Martory, & S. Valdois (Eds), *Approche Cognitive des troubles de la lecture et de l'écriture chez l'enfant et l'adulte*. Marseille : Solal.
- LEISCHNER. M, 1994, *Powers and iteration processes on modules, Squaring Processus*, preprint.
- SNOWLING et MAUGHAN, 2006, *les Troubles de la Communication et des Apprentissages, Dans la Psychopathologie de la Communication, des Apprentissages et de l'Hyperactivité : chez l'enfant et l'Adolescent*, De Boeck.
- Lyon, FLETCHER et BARNES, *Des troubles d'apprentissage*, psycnet. Apa. Org, 2003.